



## Nouveau coup d'arrêt pour le SEDIF

### Le Préfet de Seine-et-Marne rejette la demande d'autorisation environnementale sur l'usine d'Arvigny

Communiqué  
de presse

Le syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) porte le projet de mise en place d'une unité de traitement haute performance, dite d'osmose inverse basse pression (OIBP) sur son usine de production d'eau potable d'Arvigny, située à Savigny-le-Temple et Lieusaint, sur le territoire de Grand Paris Sud. Cette usine alimente 5 communes, à plus de 20 km de son point de prélèvement, dans la nappe du Champigny.

Pour réaliser ce projet, le SEDIF a procédé à une demande d'autorisation environnementale auprès de la Préfecture de Seine-et-Marne. Après un avis défavorable du CODERST, rendu le 14 octobre 2021, le Préfet a prorogé de deux mois sa décision afin de statuer sur la demande d'autorisation environnementale, au regard de l'opposition déterminée de l'ensemble des élus et associations du territoire.

**Au terme de cette prorogation et depuis le 20 janvier 2022, le Préfet n'ayant pas délivré d'avis favorable, le SEDIF ne dispose pas de l'autorisation environnementale lui permettant de mettre en œuvre son projet d'osmose inverse basse pression.**

Le SEDIF souhaitait faire de l'usine d'Arvigny son projet pilote avant de généraliser l'eau osmosée à l'ensemble de ses usines d'ici à 2030. En faisant ce choix, le syndicat impose une vision techniciste du traitement de l'eau potable et obère le nécessaire dialogue entre les acteurs de l'eau en Île-de-France.

Contacts

Adrien Derain  
Chef de cabinet du Président  
de Grand Paris Sud

06 10 38 10 17  
a.derain@grandparissud.fr

# Communiqué de presse

Lors d'une rencontre avec le Préfet de Seine-et-Marne, le vendredi 14 janvier 2022, l'ensemble des élus présents, la Maire de Savigny-le-Temple, Marie-Line Pichery, le Président de Grand Paris Sud et Maire de Lieusaint, Michel Bisson, le Député de la circonscription, Olivier Faure et le délégué à l'eau et l'assainissement du conseil départemental de Seine-et-Marne, Jean-Marc Chanussot, ont exprimé la nécessité d'appliquer le principe de précaution.

Plus largement, les élus de grande couronne portent une attention particulière à la préservation des ressources de leur territoire. Le projet sur l'usine d'Arvigny porte à ce titre une double problématique : il demande un prélèvement de 15% d'eau en plus pour produire la même quantité d'eau potable qu'elle produit aujourd'hui, tout cela dans une nappe en tension quantitative et qualitative.

Le rejet en Seine d'un concentrat - représentant l'extraction de toutes les matières organiques et sels minéraux de l'eau - d'un volume équivalent à deux piscines olympiques par jour va à l'encontre de toutes les politiques menées par les territoires, notamment en matière de biodiversité. Par ailleurs, les collectivités n'acceptent pas un rejet - qui contiendra tous les polluants de l'eau traitée - à moins d'un kilomètre de la zone de protection de la principale usine de production du sud francilien, à Morsang-sur-Seine.

Grand Paris Sud, qui porte la mobilisation :

- Demande au SEDIF, après le rejet de l'autorisation environnementale, de renoncer à son projet
- Appelle l'ensemble des acteurs producteurs de l'eau en Île-de-France à se réunir pour réfléchir à une coordination des politiques publiques en la matière, notamment pour ce qui concerne les aspects de sécurisation de l'alimentation en eau des franciliens

**Les élus locaux et les associations se félicitent de la décision du Préfet, qui valide totalement leur analyse du projet. Le bon sens, celui de l'intérêt écologique s'est donc fort heureusement imposé.**



**Olivier FAURE**  
Député  
de Seine-et-Marne



**Jean-François PARIGI**  
Président du département  
de Seine-et-Marne



**François DUORVAY**  
Président du département  
de l'Essonne



**Michel BISSON**  
Président de Grand Paris Sud  
Maire de Lieusaint



**Marie-Line PICHERY**  
Maire de Savigny-le-Temple  
Conseillère départementale



**Guy GEOFFROY**  
Président de l'Union des Maires  
de Seine-et-Marne  
Maire de Combs-la-Ville